

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 27/09/2007

**L'AN DEUX MILLE SEPT, le 27 Septembre** à 19h30, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 septembre 2007, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : MM. DEL MONTE, SALVATOR, MONINO Mmes DUPUIS, CABADA-SALAZAR MM. MAREST, FRANCOIS, VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, ROS, KARMAN, Mme LATOUR, Adjoints au Maire,

Mmes CARON, BALU, M. GARNIER, Mmes PEJOUX, SANDT, BUISSON, M. ROZENBERG, Mmes NARRITSENS, DELALAIN, M. AUGY, Mme BACHELET, M. RUER, Mme KARMAN, M. AMOR, Mmes GIULIANOTTI, RATZEL, MM. RICARD, ZOMER, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. RALITE	M. MAREST	M. BERTRAND	M. AUGY
Mme SAULNIER	Mme CABADA-SALAZAR	Mme GONZALES-FRETUN	M. AMOR
Mme MOUALED	M. DELMONTE	M. CAMPANA	Mme DELALAIN
M. MONZAUGE	Mme SANDT	Mme MATHIS	M. ROS
Mme AHMED	M. BEAUDET		

Absents : MM. HAFIDI, REGAZZI, PETROVIC.

Excusé : M. DIB

Secrétaire de séance : Lola NARRITSENS

---

### **QUESTION N° 150 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET**

**OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2007**

A l'unanimité.

Approuve le procès-verbal de la séance du 28 juin 2007

**QUESTION N° 151 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET**

**OBJET : Versement d'une subvention aux victimes du cyclone en Martinique**

A l'unanimité.

Dans le cadre de la solidarité avec les victimes du cyclone en Martinique, alloue une subvention aux associations habituelles suivantes :

- Croix Rouge : 3 000 euros
  - Secours Catholique : 3 000 euros
  - Secours Populaire : 3 000 euros
- 

**QUESTION N° 152 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Vente d'un véhicule réformé.**

A l'unanimité.

Approuve et autorise la cession à la société SANITRA SUEZ du véhicule Renault Truck, au montant total de 20 000 €.

---

**QUESTION N° 153 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Travaux de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Marché négocié consécutif à l'appel d'offres infructueux (pour les lots 2, 9 et 11).**

**Approbation du nouveau bilan global prévisionnel et autorisation de signature.**

A l'unanimité.

Approuve le marché négocié relatif aux travaux de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg et autorise le Maire à le signer, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 17 septembre 2007, avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses à savoir :

- Lot 2 (étanchéité-ravalements) : Société GIR pour un montant de 116 675, 75 € HT
- Lot 9 (électricité) : Société ENTRA pour un montant de 143 225, 00 € HT

**QUESTION N° 154 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE****OBJET : Fournitures pour l'entretien et la réfection des bâtiments communaux années 2008 à 2011.****Approbation du projet de marché et autorisation de signature.**

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché « à bons de commande » concernant l'achat de fournitures pour l'entretien et la réfection des bâtiments communaux années 2008 à 2011, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois années maximum, comportant les lots et les seuils annuels suivants :

<b>ALLOTISSEMENT</b>	<b>Seuil Minimum annuel</b>	<b>Seuil Maximum annuel</b>
<u>Lot n°1 Plomberie</u> Appareils sanitaires, robinetterie et accessoires, chauffe-eau, robinets d'arrêt de puisage et vannes	35 000 Euros TTC	80 000 Euros TTC
<u>Lot n°2 Plomberie</u> Tubes, flexibles, raccords et accessoires, colliers, descentes pluviales, gouttières	6 000 Euros TTC	20 000 Euros TTC
<u>Lot n°3 Maçonnerie</u> Matériaux de construction	8 000 Euros TTC	32 000 Euros TTC
<u>Lot n°4 Menuiserie</u> Bois brut, raboté et panneaux divers	20 000 Euros TTC	60 000 Euros TTC
<u>Lot n°5 Peinture</u> Peinture, lasures, enduits, vernis, colorants, diluants, fixateurs, liants et divers produits de peinture, revêtements de sol	30 000 Euros TTC	80 000 Euros TTC
<u>Lot n°6 Electricité</u> Lampes, appareils d'éclairage, et accessoires, éclairages de sécurité, lampes de signalisation, câbles et fils	25 000 Euros TTC	80 000 Euros TTC
<u>Lot n°7 Electricité</u> Armoires électriques, appareils de protection et de commande, prises, interrupteurs, accessoires divers, appareils de chauffage	20 000 Euros TTC	50 000 Euros TTC
<u>Lot n°8 Quincaillerie</u> Quincaillerie bâtiment, agencement, articles de protection, visserie, boulonnerie	30 000 Euros TTC	55 000 Euros TTC
<u>Lot n°9 Métallerie</u> Produits métallurgiques et fournitures pour le bâtiment	4 000 Euros TTC	15 000 Euros TTC
<u>Lot n°10 Vitrierie</u> Produits verriers et fournitures pour le bâtiment	10 000 Euros TTC	30 000 Euros TTC

Et autorise le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés subséquents.

---

**QUESTION N° 155 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Réfection partielle de la chaufferie et des installations d'eau chaude sanitaire du CTM 72 rue H.Barbusse. Avenant n°1 au marché avec la société Missenard Quint.**

A l'unanimité.

Autorise le maire à le signer l'avenant n° 1 au marché relatif à la réfection partielle de la chaufferie et des installations d'eau chaude sanitaire du CTM 72 rue H.Barbusse avec la société Missenard Quint.

Cet avenant a pour effet :

De porter le montant global du marché de 428 822,21 € TTC à 466 280, 47 € TTC

De prolonger le délai d'exécution dudit marché jusqu'au 31 octobre 2007

---

**QUESTION N° 156 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Conservatoire national de région Aubervilliers - La Courneuve.**

**Construction d'un bâtiment suivant un système industrialisé . Lot 1 : VRD et espaces extérieurs.**

**Avenant n° 1 au marché passé avec la société EUROVIA.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°1 avec la société EUROVIA concernant les travaux de construction d'un bâtiment suivant un système industrialisé au Conservatoire national de région Aubervilliers - La Courneuve, Lot 1 : VRD et espaces extérieurs.

Cet avenant a pour effet de porter le montant global du marché de 62 107,68 € TTC à 78 692, 61 € TTC .

---

**QUESTION N° 157 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Marché d'approvisionnement en supercarburant sans plomb, gazole, et GPL pour le garage municipal (années 2008 à 2010)**

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché (année 2007) passé sur procédure adaptée comportant les lots et seuils suivants :

LOT N°1 : SUPERCARBURANT SANS PLOMB (indice d'octane 98)

- Seuil minimum : 200 hectolitres
- Seuil maximum : 1500 hectolitres

**LOT N°2 : GASOIL**

- Seuil minimum : 600 hectolitres
- Seuil maximum : 2200 hectolitres

Approuve le projet de marché « à bon de commande » relatif à l'approvisionnement en supercarburant sans plomb, gazole, et GPL pour le garage municipal passé sur appel d'offres pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse pendant deux années maximum, pouvant couvrir les années 2008 à 2010 et comportant l'allotissement et les seuils annuels suivants :

**Lot n°1 SUPER CARBURANT SANS PLOMB**

- Seuil minimum : 800 hectolitres
- Seuil maximum : 1500 hectolitres

**Lot n° 2 GASOIL**

- Seuil minimum : 3000 hectolitres
- Seuil maximum : 5000 hectolitres

**Lot n°3 GPL**

- Seuil minimum : 40 hectolitres
- Seuil maximum : 100 hectolitres

Et autorise le Maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés subséquents.

---

**QUESTION N° 158 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Extension de l'école Gérard Philipe. Demande de permis de construire.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer et déposer le dossier de permis de construire concernant l'extension de l'école Gérard Philipe.

**QUESTION N° 159 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Marché d'approvisionnement de fioul pour le chauffage des bâtiments communaux équipés de ce combustible pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.**

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché « à bons de commande » relatif à l'approvisionnement en fioul pour le chauffage des bâtiments communaux équipés de ce combustible pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse pendant trois années maximum et comportant les seuils annuels (en quantité) suivants :

Seuil minimum : 80 000 litres                      Seuil maximum : 300 000 litres.

Autorise le Maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer le marché subséquent.

---

**QUESTION N° 160 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Réparation de véhicules légers, poids lourds, transports en commun pour les années 2007 et 2008. Avenant N°1 avec la Société SSED. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.**

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°2 du marché relatif à la réparation de véhicules légers, poids lourds, transports en commun pour les années 2007 et 2008 avec la société SSED.

Cet avenant sanctionne une modification du seuil du maximum du marché porté ainsi :

De 45 000 € TTC à 60 000 € TTC

---

**QUESTION N° 161 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Appel d'offres ouvert européen pour le transport en autocars 2008-2011.**

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché, à bons de commande, pour le transport en autocars (2008 à 2011), passé sur appel d'offres pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse pendant trois années maximum, comportant les lots et les seuils annuels suivants :

<b>ALLOTISSEMENT</b>	<b>Seuil minimum</b>	<b>Seuil maximum</b>
Lot n° 1 Transport des centres de loisirs maternels	150 000 euros TTC	220 000 euros TTC
Lot n° 2 Transport des centres de loisirs primaires	50 000 euros TTC	100 000 euros TTC
Lot n° 3 Sorties services divers	8 000 euros TTC	32 000 euros TTC
Lot n° 4 Transport des classes de neige	10 000 euros TTC	40 000 euros TTC

Et autorise le Maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer le marché subséquent.

---

**QUESTION N° 162 - RAPPORTEUR Lucien MAREST**

**OBJET : Convention de partenariat pour la réalisation du projet "Villes des Musiques du Monde", pour l'année 2007**

A l'unanimité.

Autorise le maire à signer la convention de partenariat pour la réalisation du projet VILLES DES MUSIQUES DU MONDE – pour l'année 2007,

---

**QUESTION N° 163 - RAPPORTEUR René FRANCOIS**

**OBJET : Adhésion de la commune d'Aubervilliers à France Bénévolat Seine Saint Denis et signature d'un protocole de coopération avec cette association loi 1901**

A l'unanimité.

Autorise le maire à signer le protocole de coopération entre France Bénévolat et la Commune d'Aubervilliers pour un an renouvelable tacitement annuellement sans que la durée ne puisse excéder 5 ans.

Règle une cotisation annuelle de 70 € sur l'imputation 306 6188 à France Bénévolat pour l'année 2007

**QUESTION N° 164 - RAPPORTEUR Bernard VINCENT**

**OBJET : Convention entre la ville d'Aubervilliers, l'association de prévention spécialisée "A travers la Ville", la compagnie "Arc en Ciel Théâtre Ile France" et le collègue Didierot pour l'année scolaire 2007-2008.**

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention prenant fin en juin 2008.

La dépense est de 7 340 euros.

---

**QUESTION N° 165 - RAPPORTEUR Laurence GRARE**

**OBJET : Convention réglant les relations entre le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Personnes Handicapées (SSIDPAPH) intégré au centre de santé et des infirmières libérales diplômées d'Etat.**

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Mesdames ANDREEWSKY, RENIA et VILLOTA infirmières libérales diplômées d'Etat, pour la participation aux soins dispensés par le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Personnes Handicapées.

---

**QUESTION N° 166 - RAPPORTEUR Laurence GRARE**

**OBJET : Convention avec la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'action "Point d'accueil et d'écoute Mosaïque".**

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le maire à solliciter auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Seine-Saint-Denis une subvention à hauteur de 35.000 euros pour la prorogation de l'action « Point d'accueil et d'écoute Mosaïque » en 2007, et à signer la convention correspondante.

---

**QUESTION N° 167 - RAPPORTEUR Laurence GRARE**

**OBJET : Convention avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances dans le cadre du projet de promotion du bien-être psychique du jeune enfant au quartier Paul Bert à Aubervilliers**

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances une subvention d'un montant de 45.000 € dans le cadre de l'action de promotion du bien-être psychique du jeune enfant du quartier Paul Bert confronté à la précarité, et à signer la convention correspondante.



**QUESTION N° 168 - RAPPORTEUR Laurence GRARE**

**OBJET : Conventions avec le groupement régional de santé publique dans le cadre d'actions de prévention et d'accès aux soins**

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le maire à solliciter auprès du groupement régional de santé publique les subventions correspondant aux actions de prévention et d'accès aux soins, et à signer les conventions portant sur chacune d'elles.

---

**QUESTION N° 169 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : 109 rue des Cités / 117 rue des Cités / 69 avenue de la République : projet de classement dans le domaine public des parcelles communales AY 90, 95 et 91 de 1569 m<sup>2</sup> issues des parcelles AY 75, 74 et 54.**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Accepte le classement dans le domaine public communal des parcelles AY 90, 95 et 91 de 1569 m<sup>2</sup> situées 109 rue des Cités / 117 rue des Cités et 69 avenue de la République à Aubervilliers, constituant le parvis devant l'école et le mail piéton Anne Sylvestre.

---

**QUESTION N° 170 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Echange des lots de volume n° 2 et 3 situés 2-14 rue Albinet, appartenant à la commune d'Aubervilliers, contre deux appartements en RDC et un local au 1er étage issus du lot de volume n° 3 situés 25-27 rue Emile Augier, appartenant à l'OPHLM**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus, monsieur Gérard DEL MONTE, Président de l'O.P.H.L.M. n'ayant pas participé au vote,

Echange les lots de volume n° 2 (porche) et n° 3 (maison des jeunes Rosa Luxemburg) situés 2 à 14 rue Albinet, cadastrés G 134, appartenant à la Commune d'Aubervilliers contre deux appartements et un local au 1<sup>er</sup> étage du centre Roser, issus du lot de volume n° 3 situés 25-27 rue Emile Augier, cadastrés G 130, appartenant à l'OPHLM d'Aubervilliers.

Effectue l'échange sans soulte.

Autorise le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

**QUESTION N° 171 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Annulation de la délibération n° 219 du 24 septembre 1997 et projet d'acquisition des lots n° 34 (bâtiment A) et 59 (bâtiment B) situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, appartenant aux Consorts FERRAND-LERCH représentés par M. FERRAND Michel.**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Annule la délibération n° 219 du 24 septembre 1997.

Décide d'acquérir les lots 34 et 59 situés 51 rue Sadi Carnot, appartenant aux Consorts FERRAND-LERCH.

Dit que l'acquisition se fera à titre gratuit, la Commune ne prenant à sa charge que la provision pour frais de succession évaluée à 300 €uros par Maître TIXERONT, Notaire à Aubervilliers.

Autorise le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

---

**QUESTION N° 172 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Aire d'accueil des gens du voyage : convention de mise à disposition avec la communauté d'agglomération PLAINE COMMUNE d'une partie d'un terrain situé 52 rue de Saint-Denis**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie d'un terrain communal pour 5899,8m<sup>2</sup> situé 52, rue de Saint-Denis à Aubervilliers, afin de réaliser et gérer une aire d'accueil destinée aux gens du voyage, au profit de la communauté d'agglomération Plaine Commune.

---

**QUESTION N° 173 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Rues du Port et du Chemin-Vert convention de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis et la SIDEC sur le développement économique et la maîtrise foncière**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Autorise le maire à signer la convention complémentaire à la convention de coopération entre le département de la Seine-Saint-Denis, la SIDEC et la Commune d'Aubervilliers pour le développement économique de la Plaine de France et la maîtrise foncière du site « MARCREUX – RUE DU CHEMIN VERT – RUE DU PORT » avec le Département de la Seine-Saint-Denis et la SEM SIDEC

**QUESTION N° 174 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**  
**OBJET : ZAC du Pont Tournant : Approbation du CRACL 2005**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Prend acte du Compte Rendu Annuel des Collectivités Locales de la ZAC du Pont Tournant présenté par la SEM Plaine Commune Développement pour l'année 2005.

---

**QUESTION N° 175 - RAPPORTEUR Eric PLEE**  
**OBJET : Protection fonctionnelle pour le Maire.**

A l'unanimité. Pascal BEAUDET n'ayant pas participé au vote

Accorde la protection fonctionnelle à M. Pascal BEAUDET, maire de la commune d'Aubervilliers, dans le cadre de la procédure pénale ouverte à la suite du décès de M. DUBOIS

---

**QUESTION N° 176 - RAPPORTEUR Eric PLEE**  
**OBJET : Approbation des nouveaux tarifs pour l'année 2008 : restaurants scolaires et goûters.**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « des verts » s'étant abstenus.

A compter du 2 janvier 2008 le barème suivant sera appliqué :

<u>Tranches quotient familial</u>	<u>Tarifs</u>
0 € à 105,00 €	0,67 €
105,01 € à 150,00 €	1,20 €
150,01 € à 200,00 €	1,70 €
200,01 € à 275,00 €	2,05 €
275,01 € à 350,00 €	2,40 €
350,01 € à 460,00 €	2,80 €
460,01 € à 610,00 €	3,30 €
610,01 € à 760,00 €	3,70 €
760,01 € à 920,00 €	3,90 €
920,01 € et plus	4,10 €
Sans justificatif de ressources	3,40 €
Le goûter sera facturé	0,58 €

## CAS PARTICULIERS

1. Familles sans justificatif de ressources: application d'un tarif forfaitaire de 3,40 € révisable en commission sociale.
2. Classes transplantées à Piscop : application d'un tarif forfaitaire de 2,40 € pour les familles ne bénéficiant pas déjà d'un tarif.
3. Groupes d'élèves extérieurs aux écoles d'Aubervilliers : application du plein tarif de 4,10 €.
4. La prestation des enfants qui bénéficient d'un PAI sera facturée 1 jour sur 2.

---

### **QUESTION N° 177 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Restaurants scolaires : approbation des nouveaux tarifs pour l'année 2008 concernant les enseignants et les hôtes de passage.**

A l'unanimité.

Le prix du repas pour les enseignants sera de 4,65 € duquel sera déduit la subvention de 1,05 € dont peuvent bénéficier ceux dont l'indice est inférieur à 466.

Pour les hôtes de passage, le prix sera fixé à 4,65 € avant la déduction de la subvention éventuelle dont peuvent bénéficier ces personnels par leur employeur.

Ces tarifs entreront en vigueur le 2 janvier 2008.

---

### **QUESTION N° 178 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Personnel communal : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.**

A l'unanimité.

Décide de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GRADES D'AVANCEMENT	CATEGORIE	RATIOS
ADMINISTRATIVE	Attachés	Directeur	A	100%
		Attaché principal	A	100%
	Rédacteurs	Rédacteur chef	B	100%
		Rédacteur principal	B	100%
	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	100%
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	100%
	Adjoint administratif de 1ère classe	C	100%	
TECHNIQUE	Ingénieurs	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	100%
		Ingénieur en chef de classe normale	A	100%
		Ingénieur principal	A	100%
	Techniciens	Technicien supérieur chef	B	100%
		Technicien supérieur principal	B	100%
	Contrôleurs	Contrôleur de travaux en chef	B	100%
		Contrôleur de travaux principal	B	100%
	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	100%
	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	C	100%
		Adjoint technique principal 2e classe	C	100%
	Adjoint technique de 1ère classe	C	100%	

FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GRADES D'AVANCEMENT	CATEGORIE	RATIOS	
POLICE	Chef de service de PM	Chef de service de PM Classe Exceptionnelle	B	100%	
		Chef de service de PM Classe Supérieure	B	100%	
CULTURELLE	Conservateurs du patrimoine	Conservateur en chef	A	100%	
		Conservateur de 1re Classe	A	100%	
	Assistants qualifiés de conservation	Assistant qualifié de conservation Hors Classe	B	100%	
		Assistant qualifié de conservation 1re Classe	B	100%	
	Assistants de conservation	Assistant de conservation Hors Classe	B	100%	
		Assistant de conservation 1re Classe	B	100%	
	Adjoins du Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe		C	100%
		Adjoint du patrimoine principal 2e classe		C	100%
	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	100%		
SPORTIVE	Conseillers des APS	Conseiller principal 1re classe	A	100%	
		Conseiller principal 2e classe	A	100%	
	Educateurs des APS	Educateur Hors classe	B	100%	
		Educateur de 1re classe	B	100%	
	Opérateur des APS	Opérateur principal des APS	C	100%	
Opérateur qualifié des APS		C	100%		
	Opérateur	C	100%		

FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GRADES D'AVANCEMENT	CATEGORIE	RATIOS	
ANIMATION	Animateurs	Animateur chef	B	100%	
	Adjoints d'animation	Animateur principal	B	100%	
		Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	100%	
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	100%	
		Adjoint d'animation de 1ère classe	C	100%	
MEDICO-SOCIALE	Médecins	Médecin Hors classe	A	100%	
	Sages-Femmes	Médecin de 1re classe	A	100%	
		Sage-Femme de classe exceptionnelle	A	100%	
			Sage-Femme de classe supérieure	A	100%
	Puéricultrices cadres de sante	Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	100%	
	Psychologues	Psychologue hors classe	A	100%	
	Puéricultrices	Puéricultrice de classe supérieure	A	100%	
	Infirmiers	Infirmier de classe supérieure	B	100%	
	Rééducateurs	Rééducateur de classe supérieure	B	100%	
	Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe	C	100%	
		Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	100%	
			Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	100%
Auxiliaires de soins	Auxiliaire de soins principal de 1re classe	C	100%		
	Auxiliaire de soins principal de 2e classe	C	100%		
		Auxiliaire de soin de 1ère classe	C	100%	

FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GRADES D'AVANCEMENT	CATEGORIE	RATIOS	
MEDICO-TECHNIQUE	<b>Assistants médico-techniques</b>	Assistant Médico-technique de classe supérieure	B	100%	
SOCIALE	<b>Assistants socio-éducatifs</b>	Assistant socio-éducatif principal	B	100%	
		Educateur chef de Jeunes enfants	B	100%	
	<b>Educateurs de Jeunes enfants</b>				
		Educateur principal de Jeunes enfants	B	100%	
	<b>ASEM</b>	ASEM principal de 1re Classe	C	100%	
		ASEM principal de 2e classe	C	100%	
	<b>Agents sociaux</b>	Agent social principal de 1re classe	C	100%	
		Agent social principal de 2e classe	C	100%	
		Agent social de 1re classe	C	100%	

Décide que, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante

---

**QUESTION N° 179 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Personnel communal : service dentaire : approbation d'un contrat passé à compter du 1er octobre 2007 avec Madame COHEN Anne-Gaël, engagée en qualité de Chirurgien Dentiste, affectée au service dentaire du centre municipal de santé.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de chirurgien-dentiste.



Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 63.28 € les 2 heures, taux fixé au 1<sup>er</sup> février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat.

---

**QUESTION N° 180 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : approbation d'un contrat passé à compter du 1er octobre 2007 avec Madame ANGOTTI Anne, engagée en qualité de Médecin Généraliste orientation Gynécologie, affectée au centre municipal de santé.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de :

Médecin Généraliste orientation Gynécologie.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,94 € les 2 heures, taux fixé au 1<sup>er</sup> février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

---

**QUESTION N° 181 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Personnel communal : service communal d'hygiène et de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er octobre 2004 avec Madame GIRAUX Maria Del Pilar, engagée en qualité de médecin spécialisé en Psychiatrie.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à renouveler, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le contrat réglementaire passé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004 avec Madame GIRAUX Maria Del Pilar, Médecin Spécialisé en Psychiatrie, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,94 € les 2 heures, taux fixé au 1<sup>er</sup> février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

**QUESTION N° 182 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 21 octobre 2004 avec Monsieur CHABOUIS Claude, engagé en qualité de Médecin spécialisé en Radiologie au Centre Municipal de Santé.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à renouveler, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précipitée, le contrat réglementaire passé depuis le 21 octobre 2004 avec Monsieur CHABOUIS Claude, Médecin spécialisé en Radiologie, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 21 octobre 2007.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,94 € les deux heures, taux fixé au 1<sup>er</sup> février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

---

**QUESTION N° 183 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Personnel communal : Coordination Petite Enfance : Crèche Familiale : renouvellement de contrat passé à compter du 1er octobre 2004 avec Madame KAABACHE Nadia, engagée en qualité d'Assistante Maternelle.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à proroger à compter du 1 octobre 2007, pour une nouvelle durée de 3 ans, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le contrat passé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004 avec Madame KAABACHE Nadia, engagée en qualité d'assistante maternelle.

Dit que la rémunération de ces agents non titulaires sera versée mensuellement et calculée de la façon suivante :

- Taux de 26 jours pour deux enfants calculée sur la base de 3 fois le montant horaire du SMIC.

A laquelle s'ajoutera

- Une indemnité de frais d'entretien ( alimentation – fournitures destinées à l'enfant) calculée sur la base de 1 heure du SMIC avec un taux de 26 jours par enfant

Dans le cas où l'assistante maternelle était amenée à prendre en charge un troisième enfant, un réajustement s'effectuera le mois suivant.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat passé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 avec Madame KAABACHE Nadia.

**QUESTION N° 184 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Personnel communal : Coordination Petite Enfance : Crèche Familiale : renouvellement de contrat passé à compter du 1er septembre 2000 avec Madame OUKALA Samia, engagée en qualité d'Assistante Maternelle.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à proroger à compter du 1 octobre 2007, pour une nouvelle durée de 3 ans, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le contrat passé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2000 avec Madame OUKALA Samia, engagée en qualité d'assistante maternelle.

Dit que la rémunération de ces agents non titulaires sera versée mensuellement et calculée de la façon suivante :

- Taux de 26 jours pour deux enfants calculé sur la base de 3 fois le montant horaire du SMIC.

A laquelle s'ajoutera :

- Une indemnité de frais d'entretien (alimentation – fournitures destinées à l'enfant) calculée sur la base de 1 heure du SMIC avec un taux de 26 jours par enfant.

**Dans le cas où l'assistante maternelle était amenée à prendre en charge un troisième enfant, un réajustement s'effectuera le mois suivant.**

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat passé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 avec Madame OUKALA Samia.

---

**QUESTION N° 185 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Personnel communal : Modification du tableau des effectifs à compter du 1er octobre 2007 par suite de réussite aux concours ou de reclassement des catégories C**

A l'unanimité.

DÉCIDE de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 :

- 1 poste de technicien supérieur territorial à temps complet ;
- 4 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>e</sup> classe à temps complet ;
- 39 postes d'ATSEM de 2<sup>e</sup> classe à temps complet ;
- 18 postes d'auxiliaire de puériculture à temps complet ;
- 7 postes d'auxiliaire de soins à temps complet ;
- 6 postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

Décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 :

- 1 poste d'ingénieur à temps complet;
- 4 postes d'adjoint d'animation de 1<sup>re</sup> classe à temps complet ;
- 39 postes d'ATSEM de 1<sup>re</sup> classe à temps complet ;
- 18 postes d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>re</sup> classe à temps complet ;
- 7 postes d'auxiliaire de soins de 1<sup>re</sup> classe à temps complet ;
- 6 postes d'adjoint technique territorial de 1<sup>re</sup> classe à temps complet.

Approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**QUESTION N° 186 - RAPPORTEUR Jean-jacques KARMAN**

**OBJET : Convention d'aide financière avec la CAF de la Seine-Saint-Denis pour la construction d'un centre de loisirs maternel**

A l'unanimité.

Approuve les termes de la convention d'aide financière avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Seine Saint Denis pour le financement de la construction d'un centre de loisirs maternel et autorise le Maire à la signer.

---

**QUESTION N° 187 - RAPPORTEUR Patricia LATOUR**

**OBJET : Classes de neige : année scolaire 2007/2008 : participations familiales aux frais de séjour.**

A l'unanimité.

Un barème de participations familiales est établi pour l'année scolaire 2007/2008 appliqué à tous les enfants scolarisés à Aubervilliers, même domiciliés hors commune :

<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>
0 € à 105,00 €	96,00 €
105,01 € à 150,00 €	117,00 €
150,01 € à 200,00 €	150,00 €
200,01 € à 275,00 €	192,00 €
275,01 € à 350,00 €	234,00 €
350,01 € à 460,00 €	287,00 €
460,01 € à 610,00 €	361,00 €
610,01 € à 760,00 €	427,00 €
760,01 € à 920,00 €	470,00 €
920,01 € et plus	495,00 €

Les familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges se verront appliquer un tarif forfaitairement fixé à 313,00 €.

Lorsque deux enfants d'une même famille sont inscrits, un tarif réduit de 50% sera appliqué au deuxième enfant en fonction du quotient de la famille.

---

**QUESTION N° 188 - RAPPORTEUR Patricia LATOUR**

**OBJET : Avenant à la convention passée entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige en 2008.**

A l'unanimité.

Décide pour l'année 2008, l'organisation de 10 classes de neige pour les élèves des écoles d'Aubervilliers, réparties sur deux séjours au mois de janvier et mars.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Caisse des Ecoles et la ville d'Aubervilliers pour l'organisation de ces deux séjours.

---

**QUESTION N° 189 - RAPPORTEUR Patricia LATOUR**

**OBJET : Fournitures scolaires destinées aux écoles primaires et services Petite Enfance pour les années 2008 à 2011. Approbation du projet de marché et de sa procédure de passation. Autorisation de sa signature par Monsieur le Maire.**

A l'unanimité.

Approuve le marché à bons de commande relatif aux prestations citées en objet passé sur l'appel d'offres ouvert pour une durée de un an, renouvelable par reconduction expresse trois années maximum, pouvant couvrir ainsi les années 2008 à 2011 et comportant les seuils annuels suivants

Seuil minimum : 70 000 €    Seuil maximum : 300 000 €

- 904 / 6068 / 60 pour la direction Petite Enfance.
- 

**QUESTION N° 190 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**

**OBJET : Affectation de la subvention de 9 512 euros sur les 15 000 euros de l'association "Comité de coopération Aubervilliers-Boully-Solidaires "**

A l'unanimité.

Décide qu'une somme de 9.512 (neuf mille cinq cent douze) euros sur les 15.000 (quinze mille) euros de subvention accordée à l'association « Comité de coopération Aubervilliers-Boully-Solidaires », lors du Conseil Municipal du 29 mars 2007, sera attribuée au projet de « FORMATION DE QUATRE ACCOUCHEUSES AUXILIAIRE POUR QUATRE LOCALITES DE LA COMMUNE, FORMATION DE L'INFIRMIER DU CENTRE DE SANTE DE BOULLY. »

**QUESTION N° 191 - RAPPORTEUR Jacqueline SANDT**

**OBJET : Versement de la subvention du syndicat des commerçants non sédentaires "Centre-ville et Montfort" pour l'année 2007.**

A l'unanimité.

Décide de verser la subvention suivante :

Code service	Compte	Service	Fonction	Association	Somme
107	6574	Commerce et Artisanat	90	Syndicat des commerçants non sédentaires Centre Montfort	4000 €

---

**QUESTION N° 192 - RAPPORTEUR Nathalie BUISSON**

**OBJET : Convention de partenariat local pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).**

A l'unanimité.

Approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat local pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) avec le département de Seine-Saint-Denis représenté par le Président du Conseil général, pour un période de 3 années.

---

**QUESTION N° 193 - RAPPORTEUR Nathalie BUISSON**

**OBJET : Convention de gestion d'un logement du contingent communautaire dans l'Opération d'acquisition amélioration sis 13 rue Trevet à Aubervilliers réalisée par SCIC Habitats Solidaires.**

A l'unanimité.

Approuve et autorise le Maire à signer la convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative à un logement du contingent communautaire dans l'opération d'acquisition amélioration d'un immeuble sis 13 rue Trevet à Aubervilliers réalisée par SCIC Habitats Solidaires.

**QUESTION N° 194 - RAPPORTEUR Claudine PEJOUX**  
**OBJET : VŒU : Journée mondiale du refus de la misère**

A l'unanimité.

Adopte le vœu concernant la déclaration de solidarité contre la misère.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21 H 27